

8 février 1978

Comité plénier de l'Assemblée fédérale des Nations Unies chargé de suivre le dialogue Nord-Sud

Département politique et département de l'économie publique.
Proposition commune du 6 février 1978
(annexe)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. d'approuver la proposition commune des départements politique et de l'économie publique;
2. de désigner pour la première session du Comité plénier (13 - 17 février 1978) l'Ambassadeur S. Marquard, Observateur permanent de la Suisse auprès des Nations Unies à New York, en tant que chef de la délégation suisse et d'autoriser, s'il y a lieu, les deux départements à envoyer à cette occasion des experts à New York;
3. d'autoriser l'Observateur permanent de la Suisse à New York à annoncer que la Suisse participera aux frais du Comité conformément au règlement financier de l'ONU.

Extrait du procès-verbal (sans annexe à la proposition):

- EPD	10	pour	exécution
- EVD	10	"	"
- FZD	7	pour	connaissance
- EPK	2	"	"
- FinDel	2	"	"

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

S. Marquard



DEPARTEMENT POLITIQUE
FEDERAL

DEPARTEMENT FEDERAL DE
L'ECONOMIE PUBLIQUE

s.C.41.103.3(70)O. - PY/vz

3003 Berne, le 6 février 1978

Distribuée

Au Conseil fédéral

Comité plénier de l'Assemblée générale
des Nations Unies chargé de suivre le
dialogue Nord-Sud

1. Le Département politique fédéral vous a informé par note du 23 janvier 1978 sur les aspects politiques et institutionnels de la création par la 32e Assemblée générale de l'ONU d'un Comité plénier chargé de suivre l'ensemble des négociations Nord-Sud.
2. En raison de l'importance que revêt pour la Suisse sa participation à part entière à ce nouveau Comité, il nous a paru approprié de vous adresser la présente proposition dès avant la première session du nouvel organe. Celui-ci commencera ses travaux à New York le 13 février 1978. Sa première session qui durera cinq jours sera consacrée à l'organisation des travaux du Comité plénier. D'autres sessions, dont les dates n'ont pas encore été fixées, suivront. Leur convocation dépendra vraisemblablement de l'évolution, ces prochains mois, des négociations en cours dans différents secteurs des relations Nord-Sud. Lorsque nous disposerons du rapport de notre Observateur permanent à New York sur la première session du Comité et lorsque

- 2 -

celui-ci entamera ses travaux de substance, nous vous adresserons une note d'information voire, si nécessaire, une nouvelle proposition.

3. Parmi les questions qui pourraient être abordées en février, celle de la précision du mandat du Comité plénier pourrait revêtir une importance particulière. A cet égard, la délégation suisse aura à l'esprit les éléments suivants :

- Le Comité plénier devrait éviter de se substituer en tant que forum de négociation aux organes spécialisés du système des Nations Unies. Cela ne doit pas l'empêcher toutefois de contribuer, en rapprochant les points de vue, au "déblocage" d'une négociation dans un organe spécialisé;
- Le rôle le plus utile du Comité pourrait résider dans la recherche, par des débats approfondis, d'une meilleure compréhension globale des réalités et des intérêts en cause dans le dialogue Nord-Sud, ceci en vue de permettre un rapprochement des positions dans la négociation et de faciliter l'adoption, par la 8e session spéciale de l'Assemblée générale de l'ONU en 1980, d'une nouvelle stratégie du développement.

4. Dans ses prises de position, la délégation suisse tiendra compte de la non-appartenance de la Suisse à l'ONU qui lui impose de faire preuve d'une certaine retenue dans les questions institutionnelles touchant aux organes des Nations Unies dont la Suisse n'est pas membre. Elle s'efforcera de jouer au sein du Comité un rôle positif, actif et constructif.

5. Les frais encourus par le Comité plénier (documentation, secrétariat, interprétation, etc.) seront financés par le

- 3 -

budget ordinaire des Nations Unies. Le montant de ces frais n'est pas encore connu. En tant que non-membre de l'ONU, la Suisse aura à prendre à sa charge selon la clef de répartition de l'ONU 0,96% des frais. Cela est conforme à l'article 5.9 du règlement financier de l'ONU. Il nous paraîtrait indiqué que la Suisse offre d'elle-même de verser sa part.

Nous vous adressons la

p r o p o s i t i o n

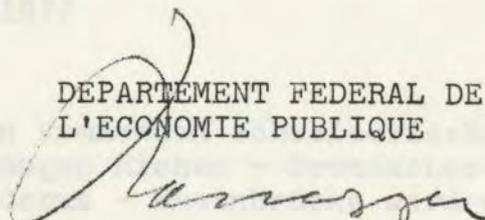
- d'approuver la présente proposition;
- de désigner pour la première session du Comité plénier (13 - 17 février 1978) M. l'Ambassadeur S. Marcuard, Observateur permanent de la Suisse auprès des Nations Unies à New York, en tant que chef de la délégation suisse et d'autoriser s'il y a lieu nos deux départements à envoyer à cette occasion des experts à New York;
- d'autoriser notre Observateur permanent à New York d'annoncer que la Suisse participera aux frais du Comité conformément au règlement financier de l'ONU.

DEPARTEMENT POLITIQUE
FEDERAL



Aubert

DEPARTEMENT FEDERAL DE
L'ECONOMIE PUBLIQUE



Honegger

Annexe : 1 projet de communiqué de presse

Extrait du procès-verbal

- au Département politique (en 10 exemplaires)
pour exécution
- au Département de l'économie publique (en 10 exemplaires)
pour exécution
- au Département des finances et des douanes,
pour son information.